

**1709-04-15**

**Archives judiciaires de Trois-Rivières**

**Défaut à comparaître**

**de**

**Françoise Frigon**

**contre**

**Jean-Baptiste Gatineau Duplessis**

Note : Françoise Frigon mentionnée comme veuve de Joseph moreau.

Il est approuvé la confirmation  
faite de la dite  
Donuillière  
qui a été connue  
depuis la dite  
confirmation en vertu  
de la somme de deux  
mille livres

voulent avec Du Guescl y Joffus Datta 221  
Nous l'auons condenné led. Joffus de son  
aue demandeur seoir au Molin la femme King  
ent lieues au d. Marecau et al. et al. et al. et al.  
aue les autres confirmoy, ce d. Marecau et al. et al.  
d'ice et d'oumes aue la f. G. et d'ice. nom d.  
offendeur rempauer et de son latta et de  
que nous auons liquidé la somme de six feues  
monnoye de paye n'auant et les. par fait par  
J. Offendeur apin parat des hommes  
Sebastien

Defaut au sieur Jean Baptiste Gastineau  
Duplessis seoir au pour luy que pour Damoiselle  
Magdeleine Gastineau de feu le s. Jacques  
Bondy vicomte marefond a Montreal les procs de  
leur demandeur comprouue par Roboel Cempin  
son procureur d'ice procs de francoise Frigon veue  
de feu Joseph Marecau vicomte de St. Basile et de  
deffaulte faite de son comprouue a la signation de  
luy a esté donnee au s. pour un procureur par  
deu deue approuue pour le procs de signation  
ordonné quelle sera resignée et condennée a  
de paye de defaut  
Sebastien

font comparez sans assignation led. Jacques Babie et Pierre  
Le feue. les un different entre eux pour vent d'un boent  
vindu par led. s. Babie Lafabre Reu Babie au d. feue  
Nous du consentement du d. le feue. lauous condenné  
a paye au d. Babie la somme de six lieues pour toutes  
et d'ice generalement quelconque sus que ce pour. pale d'ice  
d'ice Babie d'ice et d'ice le feue. d'ice et d'ice d'ice d'ice d'ice  
Sebastien Babie



Écran de recherche

Résultats

## PISTARD



### Description

Cote : TL3,S11,P2858

[Voir les contenants](#)

TL3 Fonds Juridiction royale des Trois-Rivières  
S11 Registres des procès-verbaux d'audiences

[Voir les image\(s\):1](#)

Centre : BAnQ Trois-Rivières

#### Titre, Dates, Quantité

Défaut à Jean-Baptiste Gastineau (Gatineau) Duplessis, faisant tant pour lui que pour Madeleine Gastineau, veuve de feu Jacques Bondy, vivant marchand à Montréal, demandeur, comparant par Robert Cumpion (Campion), contre Françoise Frigon, veuve de feu Joseph Moreau, vivant demeurant à Batiscan, défenderesse et défailante; cette dernière est ordonnée à être réassignée et condamnée aux dépens du défaut (signé Lechasseur) . - 15 avril 1709  
- 1 document(s) textuel(s) (pièce(s))

#### Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

#### Autres formats

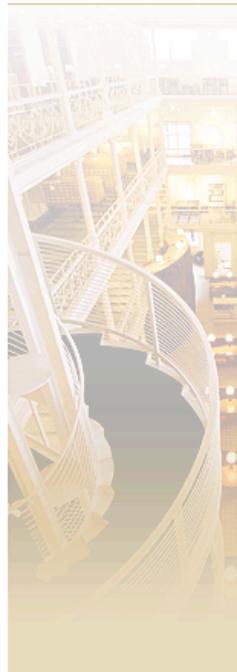
Pièce disponible sur support numérique et sur le microfilm M38/2.

#### Notes générales

Registre no 7 des audiences de la Juridiction royale des Trois-Rivières, p. 221.

#### Termes rattachés

Nouvelle-France. Juridiction royale des Trois-Rivières



[Aide](#) | [Pour nous joindre](#)

[À propos de BAnQ](#) | [Droits d'auteur](#) | [Confidentialité](#) | [Déclaration de services aux citoyens](#) | [Accès à l'information](#)